



CRITÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FORMULAIRE DE DEMANDE

Le comité de mise en candidature passera en revue les facteurs suivants lorsque viendra le temps de considérer les postulants pour une mise en candidature potentielle comme représentants des membres au conseil d'administration de l'ACTA.

Compétences de base définies par le conseil

1. Gouvernance

- 1.1. Démontre une compréhension de la différence entre la gouvernance et la gestion, et agit de manière irréprochable dans un rôle de gouvernance.
- 1.2. Manifeste son appréciation envers la mission et le plan stratégique de l'Association, est en mesure d'évaluer et de fournir une indication sur l'orientation stratégique.
- 1.3. Contribue à la réalisation des objectifs de l'Association en utilisant efficacement le savoir, l'expérience et le savoir-faire pour résoudre les problèmes auxquels se pose l'Association.
- 1.4. Éclaire sur l'efficacité du conseil et identifie les possibilités d'amélioration d'application des modèles de gouvernance et des cadres théoriques.

2. Connaissances et jugement

- 2.1. Fait preuve d'une connaissance adéquate de la profession pour pouvoir comprendre et remettre en question les hypothèses sur lesquelles sont fondés les plans d'affaires de l'Association.
- 2.2. Démontre des connaissances suffisantes en matière financière pour juger les indicateurs financiers du rendement de l'Association.
- 2.3. Soulève de manière appropriée des questions au sujet des données et renseignements présentés au conseil pour ses délibérations.
- 2.4. Démontre une aptitude à identifier les coûts, avantages et les risques encourus suite aux prises de décision du conseil.

3. Participation et préparation

- 3.1. Fait preuve d'une préparation minutieuse lors des réunions (est préparé, connaît la matière et participe activement).
- 3.2. Est ponctuel, attentif et présent pour la durée de toutes les réunions.
- 3.3. Disponible en cas de besoin, accessible et facile d'approche.
- 3.4. Accepte, en se portant volontaire ou non, d'effectuer des tâches qui aident au développement de l'orientation stratégique de l'Association et d'autres tâches connexes.

4. Communication

- 4.1. Respecte la confidentialité des données commerciales de l'Association et les délibérations du conseil.
- 4.2. Apporte une contribution importante et engagée aux discussions du conseil, fournissant ainsi des commentaires et des conseils précieux à la direction.
- 4.3. Exprime des points de vue honnêtement et ouvertement aux réunions du conseil.
- 4.4. Écoute, respecte et encourage l'expression d'opinions d'autres membres du conseil.

5. Esprit d'équipe

- 5.1. Démontre un sens des valeurs personnelles et des normes élevées d'éthique, et s'attend à un comportement éthique de la part des membres de l'Association.
- 5.2. Interagit bien avec les autres membres du conseil, le personnel et les membres selon le cas.
- 5.3. Se montre sensible aux relations complexes qui existent entre les gouvernements, l'Association, les groupes d'intérêts spéciaux, la présidence du conseil et le directeur des opérations.
- 5.4. Comprend l'importance de la solidarité quant aux décisions du conseil, même si l'administrateur n'est pas d'accord avec la décision qui est prise.

6. Rendement général du conseil

- 6.1. Contribue positivement à la viabilité à long terme de l'ACTA comme association professionnelle et à la succession du conseil.
- 6.2. Démontre sa capacité d'aider le conseil d'administration à réaliser les objectifs stratégiques fixes de l'Association.
- 6.3. Contribue à la recherche d'un consensus et à la prise de décisions par consensus.
- 6.4. Fait preuve de volonté d'agir quant aux besoins des membres et démontre une compréhension de ces besoins.
- 6.5. Contribue à l'efficacité globale de la mission et à l'avenir souhaitable de l'Association.

NOM DU POSTULANT : _____

POSTE : _____

ORGANISATION : _____

ANNÉES D'EXPERIENCE
DANS CE SECTEUR : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE COURRIEL : _____

SIGNATURE DU POSTULANT : _____

Les postulants doivent inclure un résumé de 200 à 250 mots exposant au comité de mise en candidature un aperçu de leur expérience et de leurs compétences en relation avec les critères susmentionnés.

La demande remplie et le résumé doivent nous être parvenus avant le **vendredi, 21 avril 2017, 17 h** HAE à l'attention de :

*Marilyn Long CTM, présidente du comité de mise en candidature, ACTA
226 – 2650 Matheson Blvd. E., Mississauga, ON L4W 4Y9
Télec. : (905) 282-9826 courriel : hcraig-peddie@acta.ca*

MEMBRES DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Présidence du comité de mise en candidature :

Marilyn Long CTM
CAA Atlantic

Membres :

Sharon Kaendo
Leisure Travel 2000

David Elmy
The Travel Group

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACTA 2016-2017

Présidente

Mary Jane Hiebert (région du Manitoba et Nunavut)
Canada One Travel

Vice-présidente

Marilyn Long CTM (région de l'atlantique)
CAA Atlantic

Secrétaire

Michael Thompson (nommé)
ISB Canada.

Trésorière

Louise Gardiner (nommé)
Carlson Wagonlit Travel

Membres

Anthony Tonkinson (région de l'Alberta et TNW)
Vision Travel

Liz Fleming (région de la C.-B. et Yukon)
North South Travel & Tours Ltd.

Mike Foster (région de l'Ontario)
Nexion Canada

André Desmarais (région du Québec)
Aéroport voyages

Sharon Kaendo (région de la Saskatchewan)
Leisure Travel 2000

Norman Payne CTC CTM (général)
Uniglobe The Premiere Travel Group.

Rita Polegri (général)
Transat Distribution Canada Inc.

Cyrius Rustamji CTM (nommé)
Uniglobe The Premiere Travel Group